

**Conditions à remplir pour enseigner
dans un établissement d'enseignement privé hors contrat
du 1^{er} et 2nd degré**

Conditions requises :

1. Etre de nationalité française ou ressortissant d'un pays membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen
2. Etre âgé de 18 ans révolus lors de son entrée en fonction
3. Jouir de ses droits civiques
4. Etre titulaire, au minimum, d'un titre ou d'un diplôme de niveau III, ou sanctionnant au moins deux années d'études après le baccalauréat

Concernant les personnels de l'Education nationale :

- être en règle au regard de sa situation administrative (disponibilité, cumul d'activité)